2025 : ANNÉE ÉLECTRIQUE POUR L'AUTOMOBILE EN EUROPE

Jean-Luc Proutat, Stéphane Colliac, Marianne Mueller

L'année 2025 a enregistré un regain d'appétit du consommateur européen pour la voiture électrique. Cet engouement survient après une année 2024, où les immatriculations ont été pénalisées par l'annonce, fin 2023, d'une réduction du soutien budgétaire en France et de sa disparition en Allemagne. Pourtant, ce soutien, a été jugé nécessaire d'après plusieurs rapports, dont celui de Pisani-Ferry et Mahfouz.

Le soutien à l'automobile électrique a fait les frais de la consolidation des finances publiques post-Covid. La disparition des subventions à l'achat en Allemagne – en application du jugement de la Cour de Karlsruhe statuant que les sommes non dépensées lors du Covid ne pouvaient être réorientées vers le soutien à l'électrification sans nouveau vote du Parlement autorisant une exception au frein à l'endettement – et leur rétrécissement en France (qui a renchéri le coût des véhicules produits, par exemple, en Chine pour le consommateur) a bien entraîné une baisse de la part de l'électrique dans les achats automobiles en 2024.

ÉVOLUTION DES VENTES DE VÉHICULES ÉLECTRIQUES, EN % DU TOTAL

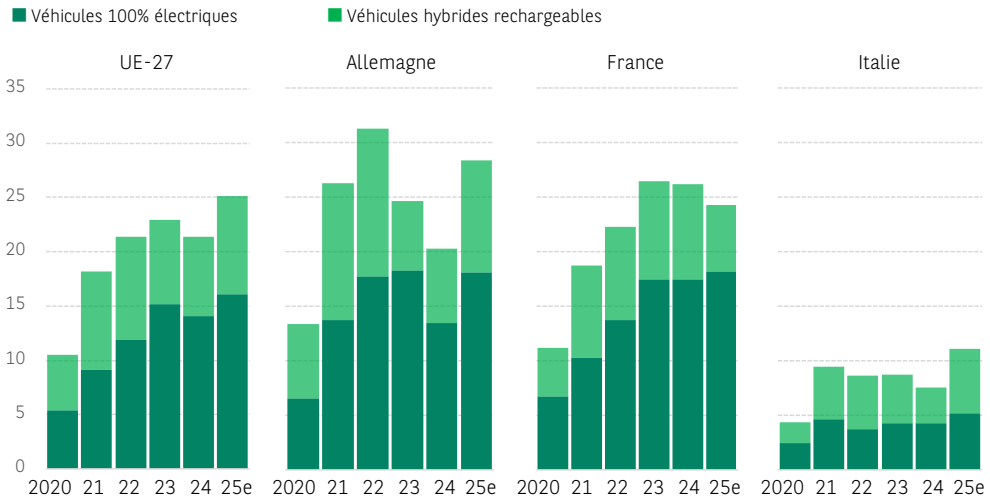

SOURCES : AIE, OCDE, ACEA

Mais cette parenthèse s'est refermée. À la question de savoir si un pays peut réduire son déficit budgétaire et soutenir l'électrification, la réponse est oui. C'est ce que fait la France en privilégiant les certificats d'économie d'énergie. Ils sont financés par les producteurs d'énergie – et donc *in fine* par les consommateurs d'énergie, avec un impact probable sur l'inflation relativement gérable lorsque celle-ci avoisine, comme actuellement, les 1% et que les prix de l'électricité sont en recul sur les marchés – et non plus par les finances publiques.

Et oui, il est possible de respecter la règle du frein à l'endettement et réintroduire une subvention à l'achat de véhicules électriques (supposant de dégager des économies budgétaires par ailleurs). C'est ce qu'a annoncé, il y a quelques semaines, le gouvernement Merz (à hauteur de EUR 3 mds) sur le modèle français, c'est-à-dire favorisant les véhicules produits dans l'UE. La part de l'électrique, comme un encouragement, rebondit déjà.

La diminution du prix de l'électricité constitue également un appel d'air. Force est de constater que l'électrification des usages a pris du retard et que la demande d'électricité n'a pas suivi l'offre. La production d'électricité est actuellement très excédentaire, particulièrement là où elle l'est habituellement (en France) mais pas seulement. En conséquence, la plupart des pays ont connu une baisse de leur prix de production d'énergie, moins l'Allemagne que les autres pays, le pays conservant un *mix* énergétique moins décarboné qu'ailleurs, mais l'Allemagne aussi.

Question ultime : peut-on développer l'automobile électrique sans engendrer une forte hausse des importations chinoises ? La France offre en la matière, un certain recul : les importations de véhicules depuis la Chine ont diminué de EUR 1,1 md entre 2023 et 2024 (passant de EUR 2,9 mds à 1,8 md), et n'ont que marginalement rebondi depuis. C'est la conséquence de la refonte du bonus français et de tarifs douaniers additionnels prélevés par l'Union européenne. Mais à moyen terme, la présence des constructeurs chinois en Europe devrait se renforcer. Et les chaînes de valeur, elles, n'attendent pas : en témoigne le déficit croissant en matière d'équipements automobiles à près de EUR 5,5 mds sur les 12 derniers mois en France, en octobre 2025, contre un excédent jusqu'en 2016.

RECHERCHE ÉCONOMIQUE GROUPE

ECOINSIGHT
Analyse approfondie de sujets structurels ou d'actualité

ECOPERSPECTIVES
Analyses et prévisions des principales économies, développées et émergentes

ECOFLASH
Un indicateur, un évènement économique majeur.

ECOWEEK
L'actualité économique de la semaine et plus...

ECOPULSE
Baromètre mensuel des indicateurs conjoncturels des principales économies de l'OCDE

ECOCHARTS
Panorama mensuel des dynamiques d'inflation au sein des principales économies développées

ECOTV
Quel est l'événement du mois ?
La réponse dans vos quatre minutes d'économie

GRAPHIQUE DE LA SEMAINE
Un graphique hebdomadaire illustrant des points saillants dans l'économie

EN ÉCO DANS LE TEXTE
Le podcast de l'actualité économique

Bulletin publié par les Etudes Economiques – BNP PARIBAS
Siège social : 16 boulevard des Italiens – 75009 PARIS / Tél : +33 (0) 1.42.98.12.34
Internet : www.group.bnpparibas - www.economic-research.bnpparibas.com
Directeur de la publication : Jean Lemierre
Directrice de la rédaction : Isabelle Mateos y Lago

Les informations et opinions exprimées dans ce document ont été obtenues de, ou sont fondées sur des sources d'information publiques réputées fiables, mais BNP Paribas ne garantit, expressément ou implicitement, ni leur exactitude, ni leur exhaustivité, ni leur mise à jour. Ce document ne constitue ni une offre, ni une sollicitation d'achat ou de vente de titres ou autres placements. Il ne constitue ni du conseil en investissement, ni de la recherche ou analyse financière. Les informations et opinions contenues dans ce document ne sauraient dispenser l'investisseur d'exercer son propre jugement ; elles sont par ailleurs susceptibles d'être modifiées à tout moment sans notification et ne sauraient servir de seul support à une évaluation des instruments éventuellement mentionnés dans le présent document. Toute éventuelle référence à une performance réalisée dans le passé ne constitue pas une indication d'une performance future. Dans toute la mesure permise par la loi, aucune société du Groupe BNP Paribas n'accepte d'être tenue pour responsable (y compris en raison d'un comportement négligent) au titre de pertes directes ou découlant indirectement d'une utilisation des informations contenues dans ce document ou d'une confiance accordée à ces informations. Toutes les estimations et opinions contenues dans ce document reflètent notre jugement à la date de publication des présentes. Sauf indication contraire dans le présent document, il n'est pas prévu de le mettre à jour. BNP Paribas SA et l'ensemble des entités juridiques, filiales ou succursales (ensemble désignées ci-après « BNP Paribas »), sont susceptibles d'agir comme teneur de marché, d'agent ou encore, à titre principal, d'intervenir pour acheter ou vendre des titres émis par les émetteurs mentionnés dans ce document, ou des dérivés y afférents. BNP Paribas est susceptible notamment de détenir une participation au capital des émetteurs ou personnes mentionnés dans ce document, de se trouver en position d'acheteur ou vendeur de titres ou de contrats à terme, d'options ou de tous autres instruments dérivés reposant sur l'un de ces sous-jacents. Les cours, rendements et autres données similaires du présent document, y figurent au titre d'information. De nombreux facteurs agissent sur les prix de marché et il n'existe aucune certitude que les transactions peuvent être réalisées à ces prix. BNP Paribas, ses dirigeants et employés, peuvent exercer ou avoir exercé des fonctions d'employé ou dirigeant auprès de toute personne mentionnée dans ce document, ou ont pu intervenir en qualité de conseil auprès de cette (ces) personne(s). BNP Paribas est susceptible de solliciter, d'exécuter ou d'avoir dans le passé fourni des services de conseil en investissement, de souscription ou tous autres services au profit de la personne mentionnée aux présentes au cours des 12 derniers mois précédant la publication de ce document. BNP Paribas peut être partie à un contrat avec toute personne ayant un rapport avec la production du présent document. BNP Paribas est susceptible, dans les limites autorisées par la loi en vigueur, d'avoir agi sur la foi de, ou d'avoir utilisé les informations contenues dans les présentes, ou les travaux de recherche ou d'analyses sur le fondement desquels elles sont communiquées, et ce préalablement à la publication de ce document. BNP Paribas est susceptible d'obtenir une rémunération ou de chercher à être rémunéré au titre de services d'investissement fournis à l'une quelconque des personnes mentionnées dans ce document dans les trois mois suivant sa publication. Toute personne mentionnée aux présentes est susceptible d'avoir reçu des extraits du présent document préalablement à sa publication afin de vérifier l'exactitude des faits sur le fondement desquelles il a été élaboré.

Ce document est élaboré par une société du Groupe BNP Paribas. Il est conçu à l'intention exclusive des destinataires qui en sont bénéficiaires et ne saurait en aucune façon être reproduit (en tout ou partie) ou même transmis à toute autre personne ou entité sans le consentement préalable écrit de BNP Paribas. En recevant ce document, vous acceptez d'être engagés par les termes des restrictions ci-dessus.

BNP Paribas est constituée en France sous forme de société anonyme, et agréée et supervisée en tant qu'établissement de crédit par la Banque centrale européenne (BCE) et en tant que prestataire de services d'investissement par l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR) et l'Autorité des marchés financiers (AMF). Le siège social de BNP Paribas est situé au 16, boulevard des Italiens, 75009 Paris, France.

Les informations contenues dans le présent document peuvent, en tout ou partie, avoir déjà été publiées sur le site https://globalmarkets.bnpparibas.com.
Pour les avertissements par pays (Etats-Unis, Canada, Royaume-Uni, Allemagne, Belgique, Irlande, Italie, Pays-Bas, Portugal, Espagne, Suisse, Brésil, Turquie, Israël, Bahrein, Afrique du Sud, Australie, Chine, Hong Kong, Inde, Indonésie, Japon, Malaisie, Singapour, Corée du Sud, Taïwan, Thaïlande, Vietnam) veuillez consulter le document suivant :
https://economic-research.bnpparibas.com/LegalNotice/Markets_360_Country_Specific_Notices.pdf

© BNP Paribas (2025). Tous droits réservés.

Pour vous abonner à nos publications :
ÉTUDES ECONOMIQUES

BNP PARIBAS

La banque d'un monde qui change